



CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAÀS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021

Approbation du PV de la séance du 14 septembre 2021

Sans modification, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire

Domaine	Date	Réf. de la décision	Objet de la décision
Demande de subvention	17/09/2021	2021-DM-28	Etude place de la Tour/Fors-Ilot de la tour
Conclusion de louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans (article 5)	29/09/2021	2021-DM-29	Conclusion d'un bail à usage d'habitation au 7 rue des Remparts (logement n°2) à compter du 21 septembre 2021 pour une durée de 6 ans moyennant un loyer mensuel de 380 €.

INFORMATION

Présentation du dispositif Petites Villes De Demain – Intervention Alizé De La Monneraye - CCNEB

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal accueille Alizé de la Monneraye qui a été recrutée comme cheffe de projet dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Celle-ci expose rapidement aux membres du conseil municipal les grandes lignes du programme Petites Villes de Demain (PVD).

Sur le territoire de la Communauté de communes Nord Est Béarn, Morlaàs a été retenue avec Lembeye et Pontacq comme Petite Ville de Demain. L'obtention du « label » est un coup de pouce qui permet la visibilité du projet.

Morlaàs n'est pas isolée et vit grâce à toutes les petites villes et villages alentours. Morlaàs est une polarité majeure liée à la ville de Pau contrairement à Lembeye par exemple qui est plus petite mais qui fonctionne en monopole sur son territoire. Nousty, Soumoulou et Ger ont aussi des projets sans entrer directement dans le programme PVD.

Petites Villes de Demain est une opportunité pour avoir plus de moyens pour concrétiser le projet Morlaàs 2030 : mise en œuvre d'un projet de territoire comme l'aménagement du centre bourg, l'introduction de pistes cyclables, cheminements doux, ...

L'important est de parler de la dynamique collective du projet Petites Villes de Demain.

Des réunions jalonnent le déroulé du programme avec notamment :

- Des comités de projet tous les 3 mois avec l'ensemble des partenaires
- Des comités techniques qui se réunissent tous les mois

De nombreux partenaires sont associés, les partenaires techniques : SEPA, APGL, opérateurs d'aménagements, de création de logements, les partenaires institutionnels : Etat, Banque des Territoires, département, région ,... mais aussi les associations, commerçants, usagers, ...

L'idée est de réunir tous ces acteurs dans des groupes d'ambassadeurs composés de 30 personnes représentant des élus, des acteurs locaux et des habitants, de Morlaàs et de l'extérieur. Leur rôle sera de diffuser ensuite les informations autour d'eux, d'alimenter un diagnostic, ... C'est un relais entre le projet et les habitants. Les rencontres programmées auront lieu sous forme de balades urbaines, ateliers, visites de chantier, ... Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 24 octobre.

Le Conseil Municipal reste l'organe de décision.

Dates clés :

- prochain comité de projet le 15 décembre
- Rencontre avec les conseils des jeunes pour les impliquer dans la démarche
- Au printemps, organisation d'un évènement festif dans chaque ville

INFORMATION

Point sur le travail des commissions

Cadre de vie

Jean-Charles Davantès indique que la commission travaille sur la révision du PLU. Prochaine réunion le 14 octobre et le travail sera présenté en réunion plénière pour ensuite engager une discussion.

Commission commerces et marchés

Noël Ebel annonce qu'un marché de Noël sera organisé le 11 décembre de 9 h à 22h place Sainte Foy. Il est organisé par les 3 associations de parents d'élèves des écoles et l'association des commerçants. Il y a pour le moment 30 dossiers de demandes d'exposants. La mairie aura un rôle pour le côté logistique.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉLIBÉRATION N°2021-1012-ADM1

Signature convention Octobre rose

Mme Vallecillo informe le conseil municipal, dans le cadre des actions menées pour le Contrat Local de Santé, la commune de Morlaàs et le Comité des Pyrénées Atlantiques de la Ligue contre le cancer s'engagent cette année sur le projet Octobre rose, mois de mobilisation contre le cancer du sein, pour rendre cette lutte visible et solidaire sur Morlaàs.

Ce partenariat se décline sous plusieurs formes au niveau de la commune :

- Décoration de la commune et des commerces partenaires de parapluies roses et/ou d'autres décorations,
- Stands de mobilisation sur les marchés des 22 et 23 octobre
- Mise à disposition de boîtes de collecte et de documentation pour la mairie, les commerçants et associations partenaires
- Organisation d'une marche rose le 23 octobre
- Organisation d'une animation musicale le 23 octobre avec le groupe « Les dames de la poste »

Une convention doit être signée entre la mairie et le Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la ligue contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-ADM2**

**Résiliation adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le
Personnel des Collectivités Territoriales**

Mme Copin-Cazalis rappelle au conseil municipal que, par délibération 2016-1206-EMP4 en date du 06/12/2016, la commune de Morlaàs a adhéré au CNAS pour l'ensemble de son personnel ainsi que celui du CCAS dans le cadre de l'obligation de dépenses afférentes aux prestations sociales. Cet organisme généraliste proposait un large éventail de prestations et était simple du point de vue de la gestion pour la collectivité.

Cependant, les cinq années de recul permettent de relever un manque d'efficacité de ce système de participation.

C'est pourquoi la commune souhaite résilier son adhésion au CNAS et remplacer ces prestations sociales par un autre système qui serait plus utilisé et équitable pour les agents.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ***valide la résiliation de l'adhésion au CNAS au 31/12/2021***
- ***s'engage à mettre en place d'autres actions sociales pour ses agents***

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-ADM3**

Création de la commission trinquet

Mme Constant indique qu'une commission communale d'attribution des créneaux horaires à la location du trinquet de Morlaàs a été initialement créée à l'ouverture du trinquet par délibération du conseil municipal en séance du 11 juin 2013.

Elle ajoute que cette commission se réunit annuellement afin d'attribuer les créneaux horaires du trinquet aux équipes ayant préalablement déposé leur candidature en mairie et qu'elle est composée de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants issus de l'assemblée délibérante, ainsi que d'un représentant de l'association Pelotari Club Morlaàs avec voix consultative.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont désignés au scrutin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de les désigner par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ***crée la commission communale d'attribution des créneaux horaires du trinquet***
- ***désigne Marie-France CONSTANT et Philippe BAUME comme titulaires et Thierry CORTES et Lionel CLERC comme suppléants pour y siéger.***

II. EMPLOI

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-EMP1**

Convention diagnostic organisationnel – CDG64

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le conseil en organisation.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de conseil en organisation et ressources humaines.

Il propose l'adhésion à la convention « Conseil en organisation et ressources humaines » proposée par le Centre de Gestion à compter du 13 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer à compter du 13 octobre 2021 à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion**
- **Autorise le Maire à signer la convention proposée**

III. PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-PAT1

Eclairage public – Programme SDEPA n°21GEEP074

M. Bégué informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement de divers candélabres accidentés.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - GEEP.

Il précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2020\", et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.**
- **Décide le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :**

- montant des travaux T.T.C	13 036,92 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	651,85 €
- frais de gestion du SDEPA	543,21 €
TOTAL :	14 231,98 €

- **Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :**

- participation Syndicat	4 562,92 €
- F.C.T.V.A.	2 138,58 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	6 878,63 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	543,21 €
TOTAL :	14 231,98 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses \"Fonds libres\", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **Accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-PAT2**

Conventions avec THD64 pour l'implantation d'équipement de télécommunication dans le cadre du déploiement de la fibre dans le département

M. Bégué rappelle au Conseil Municipal que le déploiement de la fibre dans les Pyrénées-Atlantiques est porté par le Département, les Communautés de communes et les Communautés d'Agglomération qui se sont associés pour créer le Syndicat Mixte « La Fibre64 ». Il ajoute que, suite à un appel d'offres, THD 64, filiale de SFR FTTH, conçoit, finance, construit, commercialise, maintient et exploite le réseau à Très Haut Débit des Pyrénées-Atlantiques.

Il indique que, dans le cadre de ce déploiement sur Morlaàs, la société THD64 doit implanter des équipements techniques sur des terrains propriétés de la commune : au feu de l'avenue de la résistance à Berlanne, devant la crèche - rue Françoise DOLTO et à côté du centre des finances Publiques - avenue des écoles. Pour ce faire, trois conventions sont proposées dont il détaille les modalités.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les conventions et autorise le Maire à les signer.

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-PAT3**

Convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Département pour les travaux de voirie de la rue Marcadet et de la Place Ste Foy

M. Davantès rappelle à l'assemblée les travaux de voirie et de réseaux prévus par la commune de Morlaàs sur les RD 923 et 62, Place Ste Foy et Rue Marcadet. Le Département participera aux travaux en application du règlement de voirie départemental.

Pour ce faire, la commune et le Département ont décidé :

- de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L2422.12 du Code de la Commande Publique, qui ouvre la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage,
- de désigner la commune comme maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour définir les conditions d'organisation.

Le Département versera sa participation évaluée à 8 848.58 € HT à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

IV. URBANISME

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-URB1**

Mise à jour des modalités de cession à Domofrance parcelle AO69

M. Davantès rappelle à l'assemblée la délibération N°2020-0929-PAT4 décidant d'un prix de cession de la parcelle AO69 à DOMOFRANCE de 165 000 € augmenté du coût de revient de la démolition.

Il détaille les coûts de revient de la démolition, décidée aussi par la délibération citée ci-avant :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Clôture en bardage	3 200,00 €	3 840,00 €
Désamiantage et déconstruction	15 800,00 €	18 960,00 €
Repérage amiante avant travaux	1 085,00 €	1 302,00 €
Génie Civil Orange Maison DALOS	2 877,75 €	3 453.30 €
Déconstruction cave et dallage	7033,50 €	8 440,20 €
TOTAL HT	29 996,25 €	35 995,50 €

Il explique que la commune ne peut récupérer de FCTVA sur ce type de frais. Le coût de revient des démolitions pour la commune est donc de 35 995,50 €.

Il rappelle qu'une emprise d'environ 185 m² destinée à la création d'une liaison douce entre la rue des cordeliers et la place de la Tour sera rétrocédée gracieusement par Domofrance à la ville de Morlaàs en fin de ces travaux de construction.

Il ajoute enfin qu'un emplacement réservé impacte la parcelle. Cet emplacement n°53 inscrit au Plan local d'Urbanisme de la commune était destiné à un éventuel agrandissement du parking de la place de la Tour qui n'entre plus dans les projets de la commune. Il précise qu'il sera supprimé par la révision du Plan Local d'Urbanisme qui est en cours.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité:

- **Fixe le prix de cession définitif de la parcelle AO69 à 200 995,50€.**
- **Rappelle qu'une emprise d'environ 185 m² destinée à la création d'une liaison douce entre la rue des Cordeliers et la place de la Tour sera rétrocédée gracieusement par Domofrance à la ville de Morlaàs en fin de ces travaux.**
- **Dit que l'emplacement réservé n°53 inscrit au Plan local d'Urbanisme de la commune destiné à l'agrandissement du parking de la place de la Tour n'entre plus dans les projets de la commune et qu'il sera supprimé par la révision du Plan Local d'Urbanisme qui est en cours.**

V. FINANCES

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-FIN1**

Tarifs cantine et garderie année 2021-2022

M. Sclabas rappelle que les tarifs de cantine et de garderie ont été réévalués en 2019 avec une hausse d'environ 3 % par rapport aux tarifs pratiqués depuis 2014.

Le taux de couverture des dépenses du restaurant scolaire était d'environ 56% en 2018, 60% en 2019 et 55% en 2020 ; celui de la garderie 15% en 2020.

Il est proposé de conserver les tarifs tels que proposés ci-dessous en attendant la création d'un groupe de travail et de réflexion pour la mise en place de nouveaux tarifs pour les services périscolaires, prenant en compte différents critères comme la commune de résidence de la famille ou le quotient familial.

	2020	2021-2022
Elèves des écoles de Morlaàs	3.30 €	3.30 €
Pique-nique + goûter écoles de Morlaàs	3.30 €	3.30 €
Repas enfant non inscrit	4.30 €	4.30 €

Repas écoles extérieures		3.40 €	3.40 €
Employés communaux		3.60 €	3.60 €
Instituteurs		5.60 €	5.60 €
Personnes extérieures		4.80 €	4.80 €
CCAS (résidence et repas livré)		6.30 €	6.30 €
ALSH (CCNEB)	Repas	3.60 €	3.60 €
	Goûter	0.90 €	0.90 €
Garderie matin		0.45 €	0.45 €
Garderie interclasse midi ou PAI		0.45 €	0.45 €
Garderie soir		0.60 €	0.60 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-FIN2**

Participation au Fonds de Solidarité départemental pour le logement

Mme Copin-Cazalis rappelle que chaque année la commune participe au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Cette année, le Conseil Départemental ne propose pas de montant de participation.

Elle présente le bilan d'activité et financier pour l'année 2020.

Nature de l'aide	Nombre de ménages	Montant accordé
Accès	4	1 836 €
Maintien	3	1 745,04 €
Energie	8	2 617,09 €
Autres (assurance habitation - Eau - Téléphone)	3	348,63 €
Total		6 546,76 €

Il propose de participer pour 2021 à hauteur de 40% des aides octroyées par le département en 2020 soit :

- Au titre du logement : 1 230,79 €
- Au titre de l'énergie : 1 387,91 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ces propositions.

VI. RAPPORTS

**DÉLIBÉRATION
N°2021-1012-RAP1**

Rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes Nord-Est-Béarn

M. le Maire indique que ce rapport a été présenté en conseil communautaire le 30 septembre 2021. Il présente entre autres la nouvelle gouvernance de la collectivité.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve ce rapport.